

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le PLAN LOCAL D'URBANISME

ID : 029-242900702-20260430-C\_2026\_04\_30\_52-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE



Annexe  
Droit de préemption urbain



PLU en vigueur : approuvé le 21 mars 2018  
Modification de droit commun n°1 : approuvée le 23 octobre 2019  
Modification de droit commun n°2 : approuvée le 28 mars 2024  
Modification simplifiée n°1 : approuvée le 2 avril 2025

0 400 800 mètres

Sources : IGN, DGFIP, CCPBS  
Réalisation : CCPBS, avril 2026

- Périmétre de droit de préemption urbain
- Parcelle cadastré
- Parcelle domaine public
- Limite communale

Gouesnach



Plomelin

Combrit

Bénodet

Île-Tudy

Tréméoc

Pont-l'Abbé

Loctudy

Vu pour être annexé à la délibération du 30 avril 2026,

Le président,  
Stéphane LE DOARÉ

